



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 juillet 2020**

L'an **DEUX MILLE VINGT le 23 JUILLET à 18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Sylvain CASILDAS, Maire**.

PRÉSENTS (27) : S. CASILDAS, M. BANDON, A. BRIAT, S. CHANARD-LACIPIERE, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, T. VATIN, S. LABOUGERE, J-C. LADEVIE, M-O. KLAJA, I. PORTIER, S. DOMERGUE, L. VIALATTE, O. GENEST, L. LAROCHE, F. ARTHAUD, I. FREITAS, S. CUSSAC-VIGOUROUX, Y. DICHAMPT, T. ALLEMAND, M. DA MOTA, N. LOZANO, J-Y. MANIEL, A. CHASSAGNE, S. MAURER, F. GUITTON, M. CORDONNIER.

REPRESENTÉS (6) : **J-P. MARREL** pouvoir à S. CASILDAS, **T. PALERMO** pouvoir à A. BRIAT, **N. CAILLE** pouvoir à T. ALLEMAND, **M. BOURG** pouvoir à M. BANDON, **M-A. PUGLIESE** pouvoir à F. GUITTON, **N. NERON** pouvoir à F. GUITTON.

Date de convocation : Le 17/07/2020 Mme M. DA MOTA a été élue secrétaire de séance.

DEL22072020 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS A LA SUITE DES OPERATIONS ELECTORALES DU 15 MARS ET 28 JUIN 2020 LORS DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2020.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance d'installation des conseillers municipaux élus à la suite des opérations électorales du 15 mars et 28 juin 2020 lors de la séance du 3 juillet 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

ID : 063-216300145-20200723-DEL22072020-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
28/07/20

De sa publication le :
28/07/20

De sa notification le :
28/07/20

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 28 juillet 2020

Le Maire,
Sylvain CASILDAS



PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS A LA SUITE DES OPERATIONS ELECTORALES DU 15 MARS ET 28 JUIN 2020 LORS DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2020

Le Trois juillet Deux Mille Vingt, convocation du Conseil Municipal d'AUBIERE adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le Vendredi Trois Juillet Deux Mille Vingt à Dix Huit Heures très précises, afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR :

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- ELECTION DU MAIRE
- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- ELECTION DES ADJOINTS
- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
- REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS
- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES
- CCAS : FIXATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DESIGNATION DES MEMBRES
- ACTES ADMINISTRATIFS : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA REDACTION ET LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'An Deux Mille Vingt, le Trois Juillet à Dix-huit Heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUBIERE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

AIGUESPARSES Claude	CUSSAC Sophie
LADEVIE Jean-Claude	MARREL Jean-Philippe
KLAJA Marie-Odile	DICHAMPT Yannick
SZCZEPANIAK Eléonore	CHANARD-LACIPIERE Stéphanie
BANDON Michel	BOURG Magali
PALERMO Toni	CASILDAS Sylvain
PORTIER Isabelle	ALLEMAND Thibaut
BRIAT Agnès	DA MOTA Mélanie
DOMERGUE Sylvie	LOZANO Nicole
VATIN Thierry	MANIEL Jean-Yves
VIALATTE Laurent	CHASSAGNE Agnès
GENEST Odile	PUGLIESE Marie-Angèle
CAILLE Nicolas	MAURER Sébastien
LAROCHE Laurent	NERON Nathalie
ARTHAUD Fabienne	GUITTON Florent
FREITAS Iléna	CORDONNIER Maxence

Absent représenté par un pouvoir :

LAFOUGERE Serge *pouvoir* à DOMERGUE Sylvie (arrivé à 18 h 15)

1, INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian SINSARD, Maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Thibaut ALLEMAND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT).

2, ELECTION DU MAIRE

2,1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Claude AIGUESPARSES, a pris la présidence de l'assemblée (Art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente deux conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. IL a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2,2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Thibaut ALLEMAND et Mme Mélanie DA MOTA

2,3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne approché par les deux assesseurs son enveloppe.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

2,4 Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d) Nombre de suffrages blancs	0
e) Nombre de suffrages exprimés	33
f) Majorité absolue	17

A obtenu :

Monsieur CASILDAS Sylvain	25 voix
Monsieur GUITTON Florent	8 voix

Monsieur CASILDAS Sylvain a été proclamée Maire et a été immédiatement installé.

3, ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Sylvain CASILDAS, élu maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1 Nombre d'adjoints

Le Président a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code de la commune (au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à sept le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de une minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire avait été déposée. Cette liste jointe au procès-verbal comporte les noms suivants :

M. Michel BANDON
Mme Agnès BRIAT
M. Jean-Philippe MARREL
M. Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
M. Claude AIGUESPARSES
Mme Éléonore SZCZEPANIAK
M. Thierry VATIN

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3 Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
d) Nombre de suffrages blancs	6
e) Nombre de suffrages exprimés	25
f) Majorité absolue	13

A obtenu :

Monsieur BANDON Michel **25 voix**

4. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT

5. AUTRES INFORMATIONS ET DELIBERATIONS

5,1 Régime indemnitaire des élus

Conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal.

5,2 Régime indemnitaire des élus

L'Assemblée par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS [Nicole LOZANO, Jean-Yves MANIEL, Agnès CHASSAGNE, Marie-Angèle PUGLIESE, Sébastien MAURER, Nathalie NERON, Florent GUITTON, Maxence CORDONNIER] **a approuvé l'enveloppe totale des indemnités de fonction des élus de la commune et a également approuvé la proposition de M. le Maire de ne pas se verser d'indemnités de fonction pour la période du 3 juillet au 31 décembre 2020,**

5.3 Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'Assemblée par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS [Nicole LOZANO, Jean-Yves MANIEL, Agnès CHASSAGNE, Marie-Angèle PUGLIESE, Sébastien MAURER, Nathalie NERON, Florent GUITTON, Maxence CORDONNIER] décide de déléguer au maire les attributions indiquées dans la délibérations et prend acte que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5.4 Constitution des commissions municipales et désignation des membres

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé que la désignation des membres des commissions municipales ne sera pas faite au scrutin secret et a décidé de créer les commissions dont les objets et les membres sont les suivants (suivant candidatures) :

1. Commission Enfance -Jeunesse – Éducation - Université

- 01. Sylvain CASILDAS, *Président*
- 02. Michel BANDON
- 03. Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- 04. Marie-Odile KLAJA
- 05. Sylvie DOMERGUE
- 06. Fabienne ARTHAUD
- 07. Sophie CUSSAC-VIGOUROUX
- 08. Magalie BOURG
- 09. Nathalie NERON
- 10. Maxence CORDONNIER

2. Commission Associations – Sports – Culture - Patrimoine

- 01. Sylvain CASILDAS, *Président*
- 02. Agnès BRIAT
- 03. Laurent LAROCHE
- 04. Jean-Claude LADEVIE
- 05. Toni PALERMO
- 06. Nicolas CAILLE
- 07. Iléna FREITAS
- 08. Mélanie DA MOTA
- 09. Sébastien MAURER
- 10. Jean-Yves MANIEL

• 3. Commission Commerce – Développement Économique -Revalorisation Centre Ville - Numérique

- 01. Sylvain CASILDAS, *Président*
- 02. Jean-Philippe MARREL
- 03. Isabelle PORTIER
- 04. Laurent VIALATTE
- 05. Odile GENEST
- 06. Nicolas CAILLE
- 07. Thibaut ALLEMAND
- 08. Mélanie DA MOTA
- 09. Agnès CHASSAGNE
- 10. Nicole LOZANO

4. Commission Finances

- 01. Sylvain CASILDAS, *Président*
- 02. Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- 03. Claude AIGUESPARSE
- 04. Éléonore SCZEPANIAK
- 05. Serge LAFOUGERE
- 06. Sylvie DOMERGUE
- 07. Yannick DICHAMPT
- 08. Thibaut ALLEMAND
- 09. Agnès CHASSAGNE
- 10. Florent GUITTON

5. Commission Urbanisme – Travaux – Développement Durable - Mobilité

- 01. Sylvain CASILDAS, *Président*
- 02. Claude AIGUESPARSE
- 03. Jean-Philippe MARREL
- 04. Thierry VATIN
- 05. Toni PALERMO
- 06. Isabelle PORTIER
- 07. Laurent VIALATTE
- 08. Fabienne ARTHAUD
- 09. Sébastien MAURER
- 10. Jean-Yves MANIEL

5.5 CCAS : Fixation par le Conseil Municipal du nombre de membres au Conseil d'Administration et désignation des membres.

L'Assemblée par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS [Nicole LOZANO, Jean-Yves MANIEL, Agnès CHASSAGNE, Marie-Angèle PUGLIESE, Sébastien MAURER, Nathalie NERON, Florent GUITTON, Maxence CORDONNIER] a fixé à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS dont 6 issus du Conseil Municipal et à désigner les représentants ci-après pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Éléonore SCZEPANIAK
Agnès BRIAT
Isabelle PORTIER
Hélène FREITAS
Marie-Odile KLAJA
Marie-Angèle PUGLIESE

5.6 Actes administratifs : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour la rédaction et la signature des actes administratifs.

L'Assemblée par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS [Nicole LOZANO, Jean-Yves MANIEL, Agnès CHASSAGNE, Marie-Angèle PUGLIESE, Sébastien MAURER, Nathalie NERON, Florent GUITTON, Maxence CORDONNIER] a désigné Monsieur **Claude AIGUESPARSE 5ème adjoint.**

6. CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le Trois juillet Deux Mille Vingt à Dix-huit Heures et Quarante-Cinq minutes.